

## The Historical Review/La Revue Historique

Vol 5 (2008)

Histoires de Frontières



**Limites intérieures dans l'espace grec au temps de la domination ottomane. L'aspect géographique des administrations politiques et ecclésiastiques.**

*Dimitris Dimitropoulos*

doi: [10.12681/hr.231](https://doi.org/10.12681/hr.231)

### To cite this article:

Dimitropoulos, D. (2009). Limites intérieures dans l'espace grec au temps de la domination ottomane. L'aspect géographique des administrations politiques et ecclésiastiques. *The Historical Review/La Revue Historique*, 5, 239–253. <https://doi.org/10.12681/hr.231>

LIMITES INTÉRIEURES DANS L'ESPACE GREC AU TEMPS  
DE LA DOMINATION OTTOMANE.  
L'ASPECT GÉOGRAPHIQUE DES ADMINISTRATIONS POLITIQUES ET ECCLÉSIASTIQUES

*Dimitris Dimitropoulos*

---

RÉSUMÉ: Au cours de la domination ottomane, diverses divisions de l'espace actuellement hellénique ont été appliquées, correspondant aux institutions administratives, fiscales, judiciaires, ecclésiastiques ou autres de l'Empire ottoman, ainsi que des délimitations reflétant les différences du statut de propriété de la terre et de ses usages. Dans le texte qui suit, nous étudions les moyens avec lesquels ces formations institutionnelles délimitaient leur espace, leur résistance au temps, leurs changements, leurs enchevêtrements et les différenciations de ces multiples divisions. Nous démontrons aussi le rôle et les retombées de ces différentes délimitations dans le fonctionnement de l'administration ottomane et dans la formation sociale et la vie économique des régions sous domination ottomane.

---

Il est bien connu que les frontières de l'Empire ottoman étaient chaotiques et, dans une certaine mesure, changeantes, soit à cause de l'expansion de l'Empire, soit, plus tard, à cause de son rétrécissement. Or, en dehors des frontières extérieures qui délimitaient le pouvoir de l'Empire par rapport aux États voisins, l'administration ottomane a créé ou a toléré des divisions successives à l'intérieur de l'Empire, qui avaient leurs propres lignes "frontalières", tangentes ou croisées.<sup>1</sup> Il faut préciser d'avance que ces divisions ne constituaient pas des frontières au sens habituel du terme, c'est-à-dire qu'elles ne délimitaient pas des environnements différents, ne créaient ni alimentaient différentes identités pour les populations qui vivaient de l'un ou de l'autre côté des lignes de démarcation. Il s'agissait plutôt de limites territoriales, de territorialités, qui étaient déterminées de différentes façons et répondaient à des besoins variés. Dans ce sens-là, ces divisions ne créaient pas des "frontières" capables de remplacer ou de saper l'importance de la frontière étatique. Elles constituaient cependant des structures institutionnelles, à l'intérieur desquelles était exercée

---

<sup>1</sup> Le terme "espace grec", qui est utilisé dans le titre ainsi que dans ce texte, bien qu'il semble créer encore une "frontière", ne correspond à aucune division étatique, géographique, administrative ou autre, de l'époque. Il est utilisé ici de façon conventionnelle et marque surtout la difficulté à déterminer géographiquement en tant que champ de repère les régions qui constituent aujourd'hui l'État grec. Je voudrais noter ici qu'au cours de la préparation de ce texte, j'eus l'occasion et l'honneur de recevoir les observations critiques de S. Asdrachas et V. Panayotopoulos. Je veux exprimer tous mes remerciements tout en précisant que je suis seul responsable de ce qui suit.

une certaine forme distincte de pouvoir administratif, ecclésiastique, économique ou autre, qui avait des retombées plus ou moins importantes sur la vie des habitants qui vivaient à l'intérieur de ces limites.

Plusieurs facteurs ont rendu nécessaire la création d'entités administratives, militaires, judiciaires, fiscales, policières, ecclésiastiques et autres, formées de hiérarchies intérieures autonomes à structure pyramidale, dont les limites étaient bien distinctes. Certains de ces facteurs sont: le caractère guerrier de l'Empire ottoman et l'adaptation de l'administration aux besoins militaires, du moins pendant la première étape de son développement, le rôle déterminant de la structure religieuse de l'État, la coexistence de l'élément ottoman dominant avec l'élément non ottoman dominé –en majorité chrétien, mais aussi une minorité juive– ainsi que l'institution, sur un territoire très étendu, d'un mécanisme fiscal bien organisé qui alimentait et finançait l'administration ottomane (centrale et locale). Par ailleurs, on ne doit pas oublier l'existence, dans le même espace, de lignes de démarcation qui séparent les propriétés foncières, grandes et petites, qui désignaient aussi des statuts et des rapports différents, consécutifs des formes de possession ou de contrôle du sol.

L'espace grec contemporain constitue une région géographique dans laquelle ces divisions ont été appliquées pendant la domination ottomane. Ce sujet est vaste et complexe. Notre étude étant encore en évolution, nous ne présenterons que quelques remarques initiales qui concernent surtout diverses divisions de caractère administratif.

Si nous essayons de classer les différentes divisions de l'Empire ottoman et leurs limites correspondantes, nous pourrions distinguer généralement:

A) Limites d'entités à caractère institutionnel:

1) Entités qui constituaient des institutions hiérarchiques de l'organisation de l'État ottoman, dont l'objet était militaire, fiscal, judiciaire, administratif, "policier".

2) Entités qui, bien qu'intégrées dans le système institutionnel de l'Empire ottoman, concernaient seulement les membres des sociétés conquises, comme: a) l'Église orthodoxe avec sa propre structure hiérarchique, b) les communes chrétiennes.

B) Limites de propriétés terriennes appartenant à des musulmans ou à des chrétiens, qui délimitaient des droits de propriété, des droits des possesseurs de *timar* ou plus généralement des droits sur les revenus d'une région, ainsi que le statut de propriété et les usages de la terre.

Ainsi, dans l'Empire ottoman, était en vigueur un système de morcellements multiples qui, cependant, n'avait pas d'effet séparateur, mais plutôt assurait l'unité de l'ensemble. Les différentes divisions (administratives,

judiciaires, fiscales, ecclésiastiques, etc.) qui se formaient, fonctionnaient de manière relativement autonome, mais à condition qu'elles s'intègrent organiquement dans le système de l'État ottoman, constituant ainsi des éléments importants pour la conservation de son unité. Leurs juridictions étaient bien délimitées, et, de plus, elles étaient confiées à des personnes différentes. Ainsi, l'existence de différents agents de pouvoir n'entraînait pas des conflits entre eux.

Le caractère commun de ces délimitations est qu'elles étaient utiles et opérationnelles. Leur utilité consistait au fait qu'elles satisfaisaient les différents besoins de l'État ottoman, comme le recrutement de troupes militaires, la perception des impôts, l'organisation et le contrôle des communautés religieuses, l'application d'un système judiciaire, le maintien de l'ordre et de la sécurité, l'organisation des sociétés locales, la gestion de besoins exceptionnels ou de travaux, etc.

Dans leur ensemble, ce morcellement administratif de l'espace, constituait des divisions géographiques. Leurs limites étaient bien déterminées et distinctes, mais elles n'ont jamais laissé leur trace dans l'espace. Ainsi, nos connaissances sur l'étendue et les régions que couvraient les entités administratives –ou les entités fiscales souvent superposées– de l'Empire ottoman se limitent, dans le meilleur des cas, aux catalogues des villages qui appartenaient à ces entités. Mais même ces documents sont fragmentaires et ne forment pas de longues séries temporelles. L'espace constituait donc le résultat composé de ces divisions successives à caractère différent. En effet, la notion de l'espace, grâce à sa "matérialité" et à sa haute densité –puisqu'elle inclut des biens, des activités et des fonctions humaines–, s'offre à merveille pour représenter, donner un support matériel aux coupures et les rendre intelligibles aux hommes.

Un deuxième point commun de ces divisions de l'Empire ottoman est que, en dernière instance, elles aboutissent à une personne/agent de pouvoir, c'est-à-dire qu'elles se concrétisent sur la personne de celui qui concentre les droits et les compétences associées à ce poste. Dans la logique de l'administration ottomane, cette personne ne représente pas seulement l'institution mais est elle-même l'institution, agit en tant que mandataire et tire ses droits et sa légitimation de sa qualité de représentant du sultan.

À partir du XVe et XVIe siècles, le caractère militaire de l'Empire ottoman a déterminé son organisation administrative. Les *eyalets*, les *sancaks* (ou *livas*) ainsi que les *vilayets* (ou *kazas*) et les *nahiyes*, constituaient la colonne vertébrale de la pyramide militaire et administrative de l'État ottoman.<sup>2</sup> La hiérarchie de la

---

<sup>2</sup> Ces divisions administratives avaient aussi des retombées économiques puisque les

justice religieuse fonctionnait en parallèle, et ses échelons étaient analogues aux grades militaires: le *şeyhülislâm*, les *kazaskers* de Roumélie, de l'Anatolie et de l'Égypte, ensuite les mollahs, les *kadis*, les *naips*.<sup>3</sup>

Les changements effectués dans le système de perception des revenus fiscaux avec l'inauguration, à la fin du XVIIe siècle, du système de *mukataa* –c'est-à-dire la concession des revenus fiscaux d'une source fiscale à une personne, en échange d'une somme précise et non pas d'une obligation militaire– et plus tard du

---

biens venus "de l'extérieur" étaient soumis à des charges fiscales différentes; voir S. Asdrachas, *Ελληνική οικονομική ιστορία, XV-XIX αιώνας* [Histoire économique grecque, XV-XIX siècles], Vol. I, Athènes 2003, p. 261. Selon aussi le témoignage de A. Philippidis, en 1815, les retombées économiques étaient plus graves dans les villages qui se trouvaient près des frontières des *kazas* car les charges étaient deux fois ou trois fois plus élevées; cf. Th. Sperantsas, *Τα περισωθέντα έργα του Αργύρη Φιλιππίδη. Μερική γεωγραφία – Βιβλίον ηθικών* [Les œuvres conservées de Argyris Philippidis. Géographie partielle – Livre moral], Athènes 1978, pp. 131-132.

<sup>3</sup> En ce qui concerne la hiérarchie administrative et judiciaire de l'Empire ottoman, surtout dans les régions de l'espace grec, voir: H. Gibb et H. Bowen, *Islamic Society and the West*, Vol. I, Londres 1967, pp. 137-172; H. İnalcık, *Η οθωμανική αυτοκρατορία. Η κλασική περίοδος, 1300-1600* [L'Empire ottoman. La période classique, 1300-1600], Athènes 1995, pp. 157-207; N. Todorov, *Η βαλκανική πόλη, 15ος-19ος αιώνας* [La ville balkanique, XV-XIXe siècles], Vol. I, Athènes 1986, pp. 49-56; N. Sarris, *Οσμανική πραγματικότητα. Συστημική παράθεση δομών και λειτουργιών, II. Η δογματική διοίκηση* [Réalité ottomane. Juxtaposition systémique de structures et de fonctionnements, II. L'administration tributaire], Athènes 1990, pp. 223-315; I. Giannopoulos, *Η διοικητική οργάνωση της Στερεάς Ελλάδος κατά την τουρκοκρατία (1393-1821)* [L'organisation administrative de la Grèce centrale au temps de la domination ottomane (1393-1821)], Athènes 1971, pp. 13-52; N. Göyünç, "Provincial Organization of the Ottoman Empire in Pre-Tanzimat Period", K. Cicek (éd.), *The Great Ottoman-Turkish Civilisation*, Vol. III, Ankara 2000, pp. 519-532; I. Metin Kunt, *Οι υπηρέτες του σουλτάνου. Ο μετασχηματισμός της οθωμανικής επαρχιακής διακυβέρνησης, 1550-1650* [Les serviteurs du sultan. La réformation du pouvoir ottoman, 1550-1650], Athènes 2001, pp. 67-105; M. Kokolakis, *Το ύστερο γιαννιώτικο πασαλίκι. Χώρος, διοίκηση και πληθυσμός στην τουρκοκρατούμενη Ηπειρο (1820-1913)* [Le pachalik de Ioannina à la fin de la période ottomane. Espace, administration et population en Épire sous la domination ottomane (1820-1913)], Athènes 2003, pp. 99-114; Georgana Georgieva, "Administrative Structure and Government in the Late Eighteenth and Early Nineteenth Centuries: The Functions and Activities of the *Vali* of Rumelia", *Ottoman Rule and the Balkans, 1760-1850: Conflict, Transformation, Adaptation*, éd. A. Anastasopoulos et E. Kolovos, Rethymno 2007, pp. 3-19. Voir aussi dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, Paris 1965: H. İnalcık, "Eyalet", Vol. II, pp. 740-743; V. Ménage, "Beglerbegi", Vol. I, pp. 1194-1195; J. Deny, "Sandjak", Vol. IX, pp. 12-14; Gy. Kaldy Nagy, "Kada", Vol. IV, pp. 380-381; et aussi G. Bayerle, *Pashas, Beks and Effendis: A Historical Dictionary of Titles and Terms in the Ottoman Empire*, Istanbul 1997.

système de *malikane* –c’est-à-dire la concession viagère des revenus d’une région en échange d’une somme d’argent–, ont désorganisé le système administratif traditionnel, qui se basait sur la concession d’étendues de terre par le sultan.<sup>4</sup>

Les *voivodes*, les officiers ottomans qui étaient nommés afin de toucher les impôts d’une région pouvant couvrir l’étendue d’un *kaza* ou d’une partie d’un *kaza*, étaient dotés d’un pouvoir important, y compris du pouvoir de police. Ainsi, au début du XIXe siècle et selon le témoignage de W. Leake, le pouvoir du pacha du *sancak* de Euripos (Négrepont) ne s’étendait essentiellement que sur Eubée, puisque les revenus fiscaux des *kazas* d’Athènes, de Thèbes, de Levadia, de Talantion et de Salona étaient soumis à la gestion des *voivodes*, nommés par la Porte.<sup>5</sup> Par contre, un *voivode* local était nommé dans des régions plus petites comme Mykonos, à la seconde moitié du XVIIe siècle, Anatoliko dans le *sancak* de Karleli à la fin du XVIIe siècle, Pogdoriani de Kourenta au XVIIe siècle, Kokosi en Thessalie au début du XIXe siècle, et d’autres.<sup>6</sup>

Certes, ces termes n’étant pas toujours employés rigoureusement, leurs significations se confondaient, ce qui provoquait parfois des confusions. Le passage de la signification du terme *kaza* d’une unité judiciaire à une unité administrative identique au *vilayet*, ainsi que les confusions autour du terme *nahiye*, sont caractéristiques.<sup>7</sup>

Par ailleurs, les divisions administratives des même niveaux n’avaient pas la même grandeur. Tout d’abord, la division administrative qui constituait le siège de l’officier ottoman correspondant, était plus large que les autres, mais des inégalités apparaissaient aussi entre les sous-divisions d’une entité administrative. Ainsi, selon le registre ottoman, daté de 1668-1669, qui se

<sup>4</sup> Pour les changements effectués dans le système de perception des revenus fiscaux, voir H. Inalcik, “Military and Fiscal Transformation in the Ottoman Empire, 1600-1700”, réédition dans *Studies in Ottoman Social and Economic History*, Aldershot: Variorum Reprints, 1985, pp. 311-337.

<sup>5</sup> W. M. Leake, *Travels in Northern Greece*, Vol. II, Londres 1835, p. 253; Giannopoulos, *Η διοικητική*, p. 61. Un témoignage intéressant sur les compétences et les revenus du *voivode* d’Athènes à la deuxième moitié du XVIIe siècle, voir dans M. Collignon, *Le consul Jean Giraud et sa relation de l’Attique au XVIIe siècle*, extrait des *Mémoires de l’Académie des Inscriptions et Belles-lettres* 39 (1913), pp. 29-34.

<sup>6</sup> P. Zerlenti, “Παναγιώτης Νικούσιος και Αλέξανδρος Μαυροκορδάτος, άρχοντες Μυκονών” [Panayiotis Nikousios et Alexandros Mavrokordatos, seigneurs de Mykonos], *Νησιωτική Επετηρίς* 1 (1918) (réédition Athènes 1987), pp. 161-223; Giannopoulos, *Η διοικητική*, pp. 81-82; I. Lambridis, *Ηπειρωτικά μελετήματα*, no. 5: *Μαλακασιακά* [Études de l’Épire, no. 5: Malakasiaka], 2ème partie, Athènes 1888 (réédition Ioannina 1993), pp. 27-29; Kokolakis, *Το ύστερο*, p. 228.

<sup>7</sup> *Ibid.*, pp. 101-102.

rapporte à la structure administrative d'*eyalet* de Roumélie, le *sancak* appelé *sancak du pacha* et où résidait le *beylerbeyi* de Roumélie, était constitué de 44 *kazas*, alors que les 22 autres *sancaks* du même *eyalet* comptaient en tout 188 *kazas* –c'est-à-dire en moyenne 8.5 *kazas* chacun–, présentant pourtant des différences puisque le *sancak* de Mytilène par exemple comptait 3 *kazas*, celui de Trikala en comptait 8, celui de Négrepont en avait 14 et celui de Morée 22.<sup>8</sup>

Les divisions mentionnées ici, illustrent un classement assez général des pyramides administratives, militaires et judiciaires de l'Empire ottoman, qui fonctionnaient parallèlement dans le même espace, mais, du moins théoriquement, étaient indépendantes l'une de l'autre. Malgré les analogies entre les pyramides, les limites administratives et judiciaires ne coïncidaient pas forcément. En effet, les régions qui étaient de la compétence des *kazaskers* ont toujours été trois, alors que les *eyalets*, unités administratives correspondantes, augmentaient, s'élevant à 32 en 1610.<sup>9</sup>

L'étendue des différentes entités administratives subissait parfois des modifications. Ainsi, des fusions ou des annexions de certaines unités administratives, ou encore des séparations ou des détachements de certaines parties de ces entités, entraînaient l'effacement d'anciennes limites et la formation, officielle ou non, de nouvelles.<sup>10</sup> Ce processus était en principe lié à l'action de certains officiers locaux puissants, et aux nouveaux rapports de force que leur présence entraînait. La création des *pachaliks* appartenant à des pachas puissants dont l'étendue était plus large que celle des *sancaks*, constituait une réalité de la fin du XVIIIe siècle.<sup>11</sup>

<sup>8</sup> R. Stojkov, "La division administrative de l'*eyalet* de Roumélie pendant les années 1660 selon un registre turc-ottoman de 1668-1669", *Studia Balcanica* 1 (1970), pp. 205-227. Ce registre comporte le nombre des *hanes* chrétiens de chaque *kaza*, qui constituaient, à l'époque, une unité fiscale et non pas familiale. En ce qui concerne les divisions administratives qui apparaissent dans le registre et les problèmes d'identification des *kazas*, voir l'exemple du Péloponnèse, V. Panayotopoulos, *Πληθυσμός και οικισμοί της Πελοποννήσου, 13ος-18ος αιώνας* [Peuplement du Péloponnèse, XIIIe-XVIIIe siècles], Athènes 1987, pp. 160-162.

<sup>9</sup> İnalçik, *Η οθωμανική αυτοκρατορία*, pp. 185-187.

<sup>10</sup> Un texte de Soliman Penah Efendi, écrit en 1785, sur l'insertion administrative du *sancak* de Karleli, montre l'importance des divisions administratives pour le fonctionnement harmonieux de l'administration ottomane. Voir N. Sarris, *Προεπαναστατική Ελλάδα και Οσμανικό κράτος. Από το χειρόγραφο του Σουλεϊμάν Πενάχ εφέντη του Μοραΐτη (1785)* [Grèce préévolutionnaire et État ottoman d'après le manuscrit de Soliman Penah Efendi le Moréote (1785)], Athènes 1993, p. 224.

<sup>11</sup> Kokolakis, *Τό ύστερο*, pp. 106-107.

Dans l'espace grec, l'exemple le plus caractéristique est celui d'Ali Pacha. À partir de la fin des années 1780 –s'appuyant sur la fonction de *derbent naziri* qui lui permettait de maintenir dans les *sancaks* en dehors de son *pachalik* des corps armés de son choix pour le contrôle et la protection des passages<sup>12</sup>– celui-ci a mis en marche un mécanisme d'extension progressive et d'incorporation de nouveaux territoires à sa souveraineté. Pour cela, il a employé de multiples méthodes: occupation violente de territoires, obtention de firmans grâce auxquels il annexait de nouvelles régions, prise en charge de l'administration de régions voisines par des personnes de sa famille, soumission informelle de certaines régions à son pouvoir par le moyen de l'affermage de leurs revenus fiscaux, soit directement, soit par des personnes de confiance interposées. Ainsi, à l'apogée de son pouvoir vers la fin des années 1810, Ali Pacha et les membres de sa famille contrôlaient des *sancaks* qui se trouvaient dans l'Albanie d'aujourd'hui, l'Épire, la Macédoine occidentale, une grande partie de la Grèce centrale, la Thessalie et le Péloponnèse.<sup>13</sup>

L'Église orthodoxe fonctionnait en parallèle avec les structures hiérarchiques institutionnalisées par l'administration ottomane. La juridiction territoriale du patriarcat de Constantinople –ainsi que celle des autres églises qui fonctionnaient dans l'Empire ottoman– était bien précise, même si parfois elle subissait des modifications pour différentes raisons, surtout politiques.<sup>14</sup> Le patriarcat de Constantinople s'incorpore aux fonctions fiscales de l'État ottoman –surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle– et constitue un de ses éléments

<sup>12</sup> Voir D. Dimitropoulos, "Aspects of the Working of the Fiscal Machinery in the Areas Ruled by Ali Pasha", *The Ottoman Empire and the Rise of Balkan Nationalisms, 1789-1832: Conflict, Transformation, Adaptation: An International Conference*, éd. A. Anastopoulos et E. Kolovos, Rethymno 2007, pp. 70-71, où l'on trouve la bibliographie relative.

<sup>13</sup> Sur l'incorporation progressive de nouveaux territoires au *pachalik* d'Ali Pacha, voir S. Aravantinos, *Ιστορία του Αλή πασά του Τεπελενλή, συγγραφέισα επί τη βάσει ανεκδότου έργου του Παν. Αραβαντινού* [Histoire d'Ali Pacha de Tepelen, écrite sur la base d'un ouvrage inédit de P. Aravantinos], Vols I-II, Athènes 1895, réédition Athènes 2000.

<sup>14</sup> En ce qui concerne les limites des divisions ecclésiastiques du patriarcat, voir P. Konortas, *Οθωμανικές θεωρήσεις του οικουμενικού πατριαρχείου. Βεράτια για τους προκαθημένους της Μεγάλης Εκκλησίας (17ος-αρχές 20ού αιώνα)* [Considérations ottomanes du patriarcat œcuménique. Bérats pour les prélats de la Grande Église (XVII<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup> siècle)], Athènes 1998, pp. 209-229. Pour un catalogue des archevêchés et des évêchés au 18<sup>e</sup> siècle voir Machi Païzi-Apostolopoulou et D. Apostolopoulos, "Η ορθόδοξη εκκλησία στην οθωμανική αυτοκρατορία, 1770-1821" [L'Église orthodoxe dans l'Empire ottoman, 1770-1821], *Ιστορία του Νέου Ελληνισμού, 1770-2000* [Histoire de l'Hellénisme moderne, 1770-2000], éd. V. Panayotopoulos, Vol. II, Athènes 2003, pp. 288-289.



fondamentaux chargé du contrôle des populations chrétiennes.<sup>15</sup> Son organisation concernait uniquement la population orthodoxe assujettie, se formait avec l'approbation de la Porte mais indépendamment de la hiérarchie ottomane, et constituait une structure hiérarchique parallèle, soumise à l'administration ottomane.<sup>16</sup> Les *métropoles*, les *évêchés* et les *paroisses*, représentaient les unités de la pyramide ecclésiastique, lesquelles, en divisant les populations chrétiennes en fonction de leur support spatial, formaient leurs propres lignes de démarcation.<sup>17</sup> Le rayon de compétences des paroisses était strictement délimité, même à l'échelle de chaque individu, et concernait les maisons qui appartenaient à leur région mais aussi les personnes subordonnées à celles-ci, parfois indépendamment de leur lieu d'habitation.<sup>18</sup> Dans un document de Sifnos, par exemple, daté du 30 janvier 1701, Makarios, *exarque* patriarcal et grand *protosyncelle*, avec l'autorisation de l'évêque de Sifnos, délibère avec les prêtres de l'île sur un désaccord qui existait entre deux d'entre eux, au sujet de la paroisse où devait aller un habitant de l'île. Après avoir

<sup>15</sup> K. Kostis, "Κοινοότητες, εκκλησία και μιλλέτ στις 'ελληνικές' περιοχές της οθωμανικής αυτοκρατορίας κατά την περίοδο των μεταρρυθμίσεων" [Communes, église et millet dans les régions "grecques" de l'Empire ottoman à la période des réformes], *Μνήμων* 13 (1991), pp. 64-65; D. Apostolopoulos, "Η πολιτική και το δίκαιο 'μεσ' από τα ερείπια'" [La politique et le droit "à travers les ruines"], *Νεοελληνική παιδεία και κοινωνία. Πρακτικά Διεθνούς Συνεδρίου αφιερωμένου στη μνήμη του Κ. Θ. Δημαρά* [Culture et société néohelléniques. Actes du Congrès international dédié à la mémoire de C. Th. Dimaras], Athènes 1995, pp. 36-40.

<sup>16</sup> En ce qui concerne l'organisation de l'Église orthodoxe dans l'Empire ottoman, voir J. Kabrda, *Le système fiscal de l'Église orthodoxe dans l'Empire ottoman*, Brno 1969, pp. 10-16. En ce qui concerne la division religieuse et la soumission de la société chrétienne à la société ottomane, voir V. Panayotopoulos, "Ο οικονομικός χώρος των Ελλήνων στα χρόνια της οθωμανικής κυριαρχίας" [L'espace économique des Grecs au temps de la domination ottomane], *Πληθυσμοί και οικισμοί του ελληνικού χώρου. Ιστορικά μελετήματα* [Peuplement de l'espace grecque. Études historiques], Athènes 2003, pp. 29-31.

<sup>17</sup> Ces limites étaient reconnues par l'administration ottomane. Pour la description d'une région appartenant à la juridiction des prélats, on utilisait des termes analogues à ceux de l'administration ottomane. Ainsi, aux premiers siècles de l'occupation, le terme *vilayet* signifiait le lieu, la région. Voir Elisabet Zachariadou, *Δέκα τουρκικά έγγραφα για την Μεγάλη Εκκλησία (1483-1567)* [Dix documents turcs sur la Grande Église (1483-1567)], Athènes 1996, p. 113; Konortas, *Οθωμανικές*, pp. 212-213.

<sup>18</sup> Voir P. Akanthopoulos, *Η ιστορία των ενοριών του Οικουμενικού Πατριαρχείου κατά την τουρκοκρατία* [Histoire des paroisses du Patriarcat œcuménique pendant la domination ottomane], *Επιστημονική Επετηρίδα Θεολογικής Σχολής Α.Π.Θ.* 28/47 (1984) - Παράρτημα, p. 94.

soigneusement étudié le cas, ils décidèrent que cet habitant, sa femme et ses enfants devraient aller enfants à l'église d'Aghios Konstantinos de l'*efendi economo*, et que le prêtre Konstantis ne pourra plus s'opposer à cette décision.<sup>19</sup>

Les limites des unités ecclésiastiques ne coïncidaient pas toujours avec les limites des divisions administratives ottomanes.<sup>20</sup> Elles étaient déterminées et contrôlées par le patriarcat qui parfois amenait des changements, des séparations ou des réunions, qu'il considérait nécessaires pour le fonctionnement efficace de l'Église ou utiles pour le règlement de conflits et le rétablissement de l'équilibre. Bien que les divisions ecclésiastiques fussent assez stables, dans certains cas, le renforcement ou inversement la diminution de la population chrétienne d'une région, et, par conséquent, des revenus qu'elle apportait à l'Église, représente un facteur qui poussait à la modification des régions ecclésiastiques, dont la réalisation impliquait l'exploitation des connexions politiques des intéressés.<sup>21</sup>

Les disputes des *métropoles* de Lesbos au XVIIe siècle montrent les moyens qui pouvaient être utilisés afin d'assurer le contrôle des villages. Les *métropoles* de Mytilène et de Methymne tenaient de mauvais rapports à cause du conflit concernant le contrôle des villages d'Agra, d'Eressos et de Messotopos qui se trouvaient dans la partie ouest de l'île. En 1626, par exemple, une lettre patriarcale usant d'agents extérieurs et de pressions politiques, annonce que ces villages appartiennent désormais à la *métropole* de Methymne. Le *métropolit* de Mytilène présente une lettre patriarcale qui renvoie à une autre lettre de la période byzantine (260 ans auparavant), où il était mentionné qu'il existait un évêché de Eressos (avec les villages d'Agra et de Messotopos) qui était soumis à

<sup>19</sup> Ce document a été publié par S. Simeonidis, "Οι καντζηλιέρηδες της Σίφνου. Ο θεσμός και τα πρόσωπα" [Les chanceliers de Sifnos. L'institution et les personnes], *Σιφνιακά* 7 (1999), pp. 55-56.

<sup>20</sup> La manière dont A. Philippidis formule cette différenciation dans sa *Géographie* en 1815, est caractéristique. Pour le cas de Levadia par exemple, il note: "En ce qui concerne l'Église, Levadia est soumise à l'archevêque d'Athènes et de Atalante. Mais en ce qui concerne le pouvoir, elle est soumise au gouverneur de Négrepont."; voir Sperantsas, *Τα περισωθέντα έργα*, pp. 62, 107 et 108.

<sup>21</sup> Les intérêts des officiers ottomans puissants constituaient aussi un facteur qui entraînait la réunion d'unités ecclésiastiques. Le rôle d'Ali Pacha dans l'union de l'archevêché de Naupacte et d'Arta avec celui de Ioannina en 1808, est caractéristique. Voir Athinagoras, métropolit de Paramythia et Parga, "Η εκκλησία των Ιωαννίνων" [L'église de Ioannina], *Ηπειρωτικά Χρονικά* 3 (1928), p. 41; C. Charalampopoulos, *Συνοπτικό διάγραμμα για τη συγγραφή της εκκλησιαστικής ιστορίας της Ναυπάκτου (300;-2000)* [Plan sommaire pour la rédaction de l'histoire ecclésiastique de Naupacte (300?-2000)], Athènes 2000, pp. 82-84.

la *métropole* de Mytilène. Celui qui n'obéissait pas était menacé d'excommunication.<sup>22</sup>

On peut trouver des exemples de modifications consécutives des limites dans les *métropoles* de la Macédoine orientale au début du XVIIe siècle. Dans un court espace de vingt ans, deux villages, dont l'archevêché de Drama s'était approprié, sont annexés à la *métropole* de Philippes en 1608, six villages qui avaient été donnés aux *métropoles* de Peritheorion et de Kavala, ainsi que deux villages emparés par les *métropoles* de Drama et Zichni, se rejoignent à la *métropole* de Philippes en 1614 et 1618 respectivement. De plus, la *métropole* dépeuplée de Kavala et la *métropole* de Drama, s'unissent à celui des Philippes en 1617 et 1619 respectivement, afin d'envisager la baisse des effectifs des églises locales.<sup>23</sup>

Un point commun entre les circonscriptions de l'administration ottomane et celles de l'Église orthodoxe, était que la démarcation de leurs limites ainsi que leurs modifications possibles, constituaient d'une part le privilège d'une autorité personnalisée qui se trouvait au sommet de chacune des deux hiérarchies –celle du sultan et celle du patriarche–, et d'autre part répondaient à des priorités surtout économiques.

La continuité territoriale des circonscriptions aussi bien administratives qu'ecclésiastiques, a constitué aussi une caractéristique commune. Or, dans les deux cas, nous observons la formation d'entités à caractère similaire qui rompaient l'unité des circonscriptions, créant des enclaves étrangères au sein de celles-ci. Ces entités constituaient pour l'essentiel des territorialisations des revenus, où la gestion des revenus, fiscaux ou autres, était indépendante. Dans le domaine de l'organisation administrative, un exemple de ce phénomène est le cas des villages dont les revenus fiscaux s'étaient détachés du *kaza* auquel ils étaient soumis administrativement, et étaient attachés à un autre, lequel constituait soit un *wakf*, soit une propriété du sultan, soit une concession d'un membre de la famille du sultan ou d'un officier ottoman de haut rang. Le village de Mikromani de Méssinia, par exemple, étaient soumis au *voivode* du

<sup>22</sup> P. Michailaris, qui publie les documents relatifs, note qu'il n'y a pas eu, apparemment, de pression extérieure mais que cet argument a été utilisé pour justifier le changement de position en un laps de temps si court. Voir P. Michailaris, "Στοιχεία για την Μυτιλήνη του 17ου αι." [Informations sur Mytilène du XVIIe siècle], *Λεσβιακά* 16 (1996), pp. 335-336 et 343-344.

<sup>23</sup> A. Aggelopoulos, "Η διαμόρφωσις των ορίων της μητροπόλεως Φιλίππων, Νεαπόλεως και Θάσου. Συμβολή εις την διερεύνησιν του εκκλησιαστικού χάρτου της Ανατολικής Μακεδονίας" [La formation des limites de la métropole de Philippes, de Neapolis et de Thassos. Contribution à l'étude de la carte ecclésiastique de la Macédoine orientale], *Η Καβάλα και η περιοχή της* [Kavala et sa région], Thessalonique 1980, pp. 171-173.

*kaza* de Patras, alors que des villages dispersés dans d'autres *kazas* étaient soumis au *kaza* d'Imlakia de Méssinia qui appartenait au sultan.<sup>24</sup>

En ce qui concerne l'organisation ecclésiastique, un phénomène similaire que l'on observe jusqu'au milieu du XVIIe siècle, est celui des *exarchies* patriarcales, c'est-à-dire des régions qui étaient soumises non pas à la *métropole* auquel elles appartenaient mais directement au patriarcat du Constantinople, et dont les revenus étaient cédés à des officiers du patriarcat.<sup>25</sup> Le sort des *exarchies* de Pírgos, de Volissos et de Psara, ou encore de celles de Giromeri en Épire vers le milieu du XVIIIe siècle, illustre le tissu des équilibres, des interventions et des pressions entre le patriarcat, les *métropoles* locaux et la Porte, qui se formaient autour de la gestion des *exarchies*.<sup>26</sup> L'institution, très répandue dans l'espace grec, des monastères soumis au patriarcat, les *stavropégiaques*, présente des analogies avec ce phénomène.

Les communes chrétiennes ont constitué aussi un degré de division de l'espace. Étant chargées de recueillir les revenus dus au fisc, elles jouèrent un rôle important pour l'administration ottomane.<sup>27</sup> Cependant, elles ne

<sup>24</sup> Voir quelques exemples concernant le Péloponnèse dans M. Sakelariou, *Η Πελοπόννησος κατά την δευτέραν τουρκοκρατίαν (1715-1821)* [Le Péloponnèse pendant la seconde domination ottomane (1715-1821)], réédition Athènes 1978, pp. 105, 108; E. Protopsaltis (éd.), *Παναγιώτου Παπατσώνη. Απομνημονεύματα από των χρόνων της τουρκοκρατίας μέχρι της Βασιλείας του Γεωργίου του Α'* [Panayotis Papatsonis. Mémoires depuis le temps de la domination ottomane jusqu'au règne de Georges Ier], Athènes 1960, pp. 7-9, 28-31. Soliman Penah Efendi souligne, en 1785, les conséquences défavorables des divisions de cette espèce; voir Sarris, *Προεπαναστατική Ελλάδα*, pp. 261 et 274-275.

<sup>25</sup> M. Païzi-Apostolopoulou, *Ο θεσμός της πατριαρχικής εξάρχειας, 14ος-19ος αιώνας* [L'institution de l'exarchie patriarcale, XIVe-XIXe siècles], Athènes 1995.

<sup>26</sup> Sur les *exarchies* de Pírgos, de Volissos et de Psara, voir Païzi-Apostolopoulou, *Ο θεσμός*, p. 56, et sur les *exarchies* de Giromeri, voir Germanos, métropolitain de Sardes, "Επισκοπικοί κατάλογοι των εν Ηπείρω και Αλβανία επαρχιών του Πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως" [Catalogues épiscopaux des provinces du Patriarcat du Constantinople en Épire et en Albanie], *Ηπειρωτικά Χρονικά* 12 (1937), pp. 35-54.

<sup>27</sup> Les communes sous domination ottomane ont constitué un objet d'étude depuis le milieu du XIXe siècle. Voir D. Zakythinis, "La Commune grecque. Les conditions historiques d'une décentralisation administrative", extrait de *L'Hellénisme Contemporain* 2 (1948); I. Visvizi, "Η κοινοτική διοίκηση των Ελλήνων κατά την τουρκοκρατίαν" [L'administration communale des Grecs au temps de la domination ottomane], *L'Hellénisme Contemporain*, volume commémoratif: *Η πεντακοσιοστή επέτειος από της αλώσεως της Κωνσταντινουπόλεως* [500e anniversaire de la chute de Constantinople], Athènes 1953, pp. 183-204; N. Pantazopoulos, "Ελλήνων συσσωματώσεις κατά την τουρκοκρατίαν" [Ralliements des Grecs au temps de la domination ottomane], réédition dans le volume: *Αντιχάρισμα στον Ν.*

concernaient que les populations conquises, et le choix de leurs organes d'administration s'effectuait à l'intérieur de la commune, processus qui n'empêchait pourtant pas les autorités ecclésiastiques et ottomanes d'exercer des pressions.<sup>28</sup> Il semble que dans certains cas, comme celui du Péloponnèse à la fin du XVIIIe siècle, les communes chrétiennes ne se limitèrent pas à une administration des villages au premier degré, mais s'intégrèrent dans une sorte de système de représentation verticale.<sup>29</sup>

---

Πανταζόπουλο [Επιστημονική Επετηρίς Σχολής Νομικών και Οικονομικών Επιστημών Πανεπιστημίου Θεσσαλονίκης 19c (1986), pp. 91-119]; *id.*, *Ο ελληνικός κοινοτισμός και η νεοελληνική κοινοτική παράδοση* [Les communes grecques et la tradition communale néo-hellénique], Athènes 1993; G. Kontogiorgis, *Κοινωνική δυναμική και πολιτική αυτοδιοίκηση. Οι Ελληνικές κοινότητες της τουρκοκρατίας* [Dynamique sociale et décentralisation politique. Les communes grecques sous domination ottomane], Athènes 1982; S. Asdrachas, “Φορολογικές και περιοριστικές λειτουργίες των κοινοτήτων στην τουρκοκρατία” [Fonctions fiscales et restrictives des communes pendant la domination ottomane], *Τα Ιστορικά* 5 (1986), pp. 45-62; *id.*, “Νησιωτικές κοινότητες. Οι φορολογικές λειτουργίες” [Communes insulaires. Les fonctions fiscales], *Τα Ιστορικά* 8 (1988), pp. 3-36, et 9 (1988), pp. 229-258; Eftychia Liata, “Οι κοινότητες. Ένας θεσμός με πολλές όψεις” [Les communes. Une institution à plusieurs aspects], *Ιστορία του Νέου Ελληνισμού*, pp. 309-324, où l'on trouve aussi une riche bibliographie relative.

<sup>28</sup> Une lettre que B. Lapieras, *kapı kâhyası* de Syros à Constantinople, envoie aux notables de l'île le 28 octobre 1785, concernant le choix des commissaires de la commune, montre l'intervention des autorités ottomanes. Voir A. Sigalas, “Επιστολαί των εν Κωνσταντινουπόλει καπουκεχαγιάδων της Σύρου επί τουρκοκρατίας” [Lettres des *kapoukechayas* de Syros à Istanbul au temps de la domination ottomane], *Ελληνικά* 2 (1929), p. 56. En 1808, à la suite de disputes qui ont éclaté à Syros, le seigneur ottoman de l'île demande aux notables 40 noms afin de choisir lui-même les prélats de la commune, voir A. Drakakis, *Η Σύρος επί τουρκοκρατίας* [L'île de Syros sous domination ottomane], Vol. I, Hermoupolis 1948, p. 116. Dans d'autres cas, l'intervention des autorités ottomanes dans des conflits locaux a provoqué la séparation de deux localités voisines en deux communes. Voir l'exemple de l'île de Naxos, où le village de Neochori s'est séparé du village de Kastro en 1799. P. Zerlenti, “Διαμάχη εν Νάξω Καστριών και Νεοχωριτών” [Conflit entre les habitants de Neochori et les habitants de Kastro à Naxos], *Παρνασσός* 11 (1887), pp. 423-424.

<sup>29</sup> Agelliki Kyrkini-Koutoula, *Η οθωμανική διοίκηση στην Ελλάδα. Η περίπτωση της Πελοποννήσου (1715-1821)* [L'administration ottomane en Grèce. Le cas du Péloponnèse (1715-1821)], Athènes [1996], pp. 139-180; Martha Pylia, “Λειτουργίες και αυτονομία των κοινοτήτων της Πελοποννήσου κατά τη δεύτερη τουρκοκρατία (1715-1821)” [Fonctions et autonomie des communes du Péloponnèse pendant la seconde période de la domination ottomane (1715-1821)], *Μνήμων* 23 (2001), pp. 69-72; A. Fotopoulos, *Οι κοτζαμπάσηδες της Πελοποννήσου κατά τη δεύτερη τουρκοκρατία (1715-1821)* [Les *kocabaşı* du Péloponnèse pendant la seconde période de la domination ottomane (1715-1821)], Athènes 2005, pp. 41-57.

Les communes et les villages avaient des terres et des limites. Les contours des terres, cultivables ou non, qui entouraient la circonférence d'un village, constituaient ses limites extérieures. Des communes voisines entraient parfois en conflit pour des étendues de terre contestées, et soit elles procédaient à un compromis,<sup>30</sup> soit elles faisaient appel aux autorités administratives ottomanes ou aux autorités ecclésiastiques chrétiennes afin de limiter et consolider la possession de leur terroir.<sup>31</sup>

Le statut et les rapports de propriété en vigueur dans l'Empire ottoman créaient aussi des divisions et des limites dans l'espace. L'organisation classique initiale de la société ottomane, basée sur le système du *timar*, créait par nature des divisions dans l'espace, d'étendue et de physionomie variées.<sup>32</sup>

---

<sup>30</sup> En 1766, les habitants de Lafkos signent une lettre dans laquelle ils promettent de verser aux habitants de Promyrio une taxe annuelle de 70 piastres, en échange de droits de propriété et de pâturage dans la région de Promyrio. Voir N. Pantazopoulos, "Κοινοτικός βίος εις την Θεσσαλομαγνησίαν επί Τουρκοκρατίας" [La vie communale en Thessalie-Magnésie sous domination ottomane], pp. 411-412. Le compromis entre la commune de Patmos et le monastère d'Ioannis Theologos en 1720 concernant la délimitation des propriétés foncières de la commune et de celles du monastère est aussi caractéristique. Cf. Evdokia Olympitou, *Η οργάνωση του χώρου στο νησί της Πάτμου (16ος-19ος αιώνες)* [L'organisation de l'espace dans l'île de Patmos (XVIe-XIXe siècles)], Athènes 2002, pp. 112-114.

<sup>31</sup> En 1715 par exemple, un firman du sultan ordonne à deux personnes qui s'étaient présentées en justice pour revendiquer la propriété de terres du village de Kopanos, de se rendre à Istanbul afin que leur cas soit enfin jugé, puisque les autorités judiciaires locales n'ont pas pu trouver de solution pendant dix-huit ans; voir I. Vasdravellis, *Ιστορικά αρχεία Μακεδονίας. Β'. Αρχείον Βεροίας - Ναούσης, 1598-1886* [Archives historiques de la Macédoine. II. Archives de Veria-Naoussa, 1598-1886], Thessalonique 1954, p. 128. En 1750, une décision d'un *kadı* définit les limites du village Makryrachi à Pélion; cf. Anonyme, "Σουλτανικά διατάγματα (φερμάνια) και ιεροδικαστική απόφασις (ιλάμιον)" [Firmans et *ilâms*], *Θεσσαλικά Χρονικά*, 2 (1931), pp. 223-224. Les prélats du village de Tsepelovo envoient une lettre à Ali Pacha, mentionnant leur dispute avec le village de Negadés au sujet d'une région nommée Koziakos, et s'opposent au verdict qu'ils considèrent injuste. Voir V. Panayotopoulos, avec la collaboration de P. Michailaris et D. Dimitropoulos, *Αρχείο Αλή πασά Συλλογής Ι. Χώτζη Γενναδείου Βιβλιοθήκης* [Archives Ali Pacha de la Collection I. Chotzi, de la Bibliothèque de Gennadius], Vol. I, Athènes 2007, doc. 132, février 1802, pp. 252-254. Au sujet d'une intervention d'Ali Pacha au tracé des frontières entre les villages Lekli et Chormovo, voir D. Zotos, *Η δικαιοσύνη στο κράτος του Αλή πασά* [La justice dans l'état d'Ali Pacha] Athènes 1939, p. 115.

<sup>32</sup> Sur les différentes formes de propriété dans l'Empire ottoman, cf. Bruce McGowan, *Economic Life in Ottoman Europe: Taxation, Trade and Struggle for Land, 1600-1800*, Cambridge 1980, pp. 45-79; Nicoara Beldiceanu, *Le timar dans l'État ottoman (début XIVe-début XVIe siècle)*, Wiesbaden 1980; H. İnalcık, *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Vol. I, Cambridge 1994, pp. 120-131.

Le système de propriété, fondé sur le principe que la terre appartient au Sultan, produisait des confusions en ce qui concerne les rapports de propriété et les droits –parfois superposés– d’usage et d’usufruit des personnes auxquelles les terres avaient été cédées ou louées. Un élément essentiel est le fait que la concession attribuait des droits sur la production de la terre mais non pas la terre elle-même, bien que souvent, ceux qui étaient chargés de recueillir les revenus, revendiquaient et parfois obtenaient des droits qui se rapprochaient de la propriété absolue. Ainsi, à la période avant l’Indépendance, des familles puissantes –surtout turques mais aussi certaines familles chrétiennes– sont devenues propriétaires de larges étendues de terres, qui n’appartenaient pas à une seule région administrative mais étaient dispersées dans plusieurs régions.<sup>33</sup> Parallèlement, l’administration ottomane, par le moyen des institutions juridiques centrales ou locales, tranchait les contestations des limites entre les propriétés ou adjugeait des étendues de terre revendiquées.<sup>34</sup>

À l’époque de la domination ottomane, l’espace grec a constitué un espace traversé par des lignes de démarcation qui délimitaient des droits et des pouvoirs cédés ou tolérés par l’administration ottomane centrale. Le mécanisme de concessions consécutives a été une caractéristique commune des différentes entités dont le fonctionnement devait assurer l’unité et la continuation de l’État ottoman et créer un équilibre entre les forces contrastées. Par conséquent, l’apparition des conditions permettant le dépassement des structures traditionnelles ottomanes ne pouvait pas provenir –ainsi que l’évolution ultérieure l’a démontré– du renforcement de ces formations ou de la

<sup>33</sup> Par exemple, la famille Kiamilbei de Corinthe possédait d’énormes étendues de terres en Corinthie, en Arcadie, en Messinie, à Athènes, à Levadia et en Grèce centrale. Voir Kyrkini-Koutoula, *Η οθωμανική διοίκηση*, pp. 159-161, et Martha Pylia, “Η γαιοκτησία στην περιοχή της Τριπολιτσάς κατά την τουρκοκρατία” [La propriété foncière dans la région de Tripolitsa au temps de la domination ottomane], *Τα Ιστορικά* 33 (2000), pp. 242-243. Un document des notables du village de Bouba dans la région de Kalavrita montre le processus par lequel de grandes étendues de terre ont été acquises. Voir A. Fotopoulos, “Συμβολαί εις την ιστορίαν της εν Πελοποννήσω γαιοκτησίας κατά την β’ τουρκοκρατίαν” [Contribution à l’histoire de la propriété au Péloponnèse au temps de la seconde domination ottomane], *Πρακτικά Β’ Διεθνούς Συνεδρίου Πελοποννησιακών Σπουδών* [Actes du IIe Congrès International des Études Péloponnésiques], Vol. III, Athènes 1981-1982, pp. 172-173.

<sup>34</sup> Voir l’exemple du monastère de Vlattadon, I. Vasdravellis, *Ιστορικά αρχεία Μακεδονίας. Γ’. Αρχείον μονής Βλαττάδων, 1466-1839* [Archives historiques de la Macédoine. III. Archives du monastère de Vlattades, 1466-1839], Thessalonique 1955, documents 4, 5, 11, 14, 16, 23-25, 27, 33, 35, 38-39, 44, 46-48.

domination supposée d'une d'entre elles sur les autres. Au contraire, la dissolution et la dévalorisation de ces formations ont été des éléments fondateurs du nouveau dynamisme qui apparaît à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle.

*Traduction de Marina Chronopoulou*

*Institut de Recherches Néohelléniques / FNRS*